



COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIER DE GRENOBLE

6, rue du 4 septembre - 38000 Grenoble

Tél.: 04.76.87.64.67 - Courriel : contact@cluq-grenoble.org

www.cluq-grenoble.org

Réf. : JPC/MPC/1316

Monsieur le Maire de Grenoble

11 Boulevard Jean Pain

38021 GRENOBLE CEDEX 1

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole

3 rue Malakoff

38031 GRENOBLE CEDEX 01

Grenoble, le 23 mai 2013

Objets : parc Paul Mistral, transfert de la Foire des Rameaux, urbanisation de l'Esplanade

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Alertés par des courriers d'Unions de Quartier et la pétition du Collectif Vivre à Grenoble, nous souhaitons exposer notre analyse et présenter nos demandes et propositions sur les questions conjointes du « réaménagement » de l'Esplanade et du transfert des manifestations qu'elle accueille.

Grenoble est l'une des villes de France les plus marquées par les impératifs de la défense (elle fut place forte de première classe), et elle est en conséquence, la préoccupation des militaires étant de réduire la longueur de remparts à défendre, l'une des plus denses. Elle ne comprend, dans l'ex-ville *intra muros*, que des jardins et places rares et dédiés. Le Jardin de Ville est chargé de valeurs et d'usages qui le rendent intouchable. La place de Verdun est entourée de bâtiments des pouvoirs et monumentale ; la place de Vaucanson, vouée au stationnement, et celle de Victor Hugo, aménagée et vivante, sont au cœur du Grenoble commercial ; celle de Saint-Bruno est occupée par un marché et un espace de détente bienvenus dans ce quartier populaire.

Les deux seuls espaces péricentraux, le parc Paul Mistral et l'Esplanade, hérités des servitudes militaires pesant sur les zones entourant les enceintes, représentent, à proximité immédiate de la ville dense, une aubaine pour celle-ci.

Le parc Paul Mistral, d'ailleurs, a progressivement accueilli des bâtiments publics, équipements, aménagements, activités, que rappellent les courriers des Unions de Quartier et qui sont déjà sources de nuisances. Cela rend inacceptable une nouvelle activité également génératrice de nuisances et qui d'ailleurs ne disposerait pas de l'espace nécessaire pour s'y déployer sans modifier l'organisation actuelle du parc, récemment refaite.

Les propositions qui viennent d'être lancées pour y implanter une activité nouvelle d'importance et de longue durée, comme la Foire des Rameaux, ne sont géométriquement pas compatibles avec les occupations et utilisations actuelles des lieux et humainement pas acceptables par les riverains.

Le seul et dernier espace de respiration de la ville dense est l'Esplanade. Son entourage arboré, l'unique « alignement remarquable » de la Z.P.P.A.U.P. en cours de transformation en A.V.A.P., donne une valeur esthétique et patrimoniale à ce lieu permissif, qui perdure depuis plus d'un siècle et

qui a successivement accueilli de multiples fonctions, comme le patinage sur glace ou la démonstration de la «chaussette» permettant aux pompiers de descendre des personnes depuis les étages élevés. Elle accueille aujourd'hui les manifestations ludiques destinées aux habitants de Grenoble et de l'agglomération, grâce à la proximité des réseaux de transport en commun. Elle accueille les spectacles ponctuels et notamment la Foire des Rameaux, qui rassemble plus de cent forains, draine plus de cent mille personnes et constitue une manifestation populaire d'envergure nationale voire internationale.

Le projet de « réaménagement/urbanisation » dont l'Esplanade est l'objet pose la question du déplacement de ces manifestations, pour lesquelles aucun autre emplacement n'a été prévu en alternative. Nous demandons que le lancement de la densification de l'Esplanade soit suspendu à la reconstitution d'espaces susceptibles d'accueillir une manifestation d'ampleur en surface et en durée.

Comme le projet de l'Esplanade doit faire l'objet d'un nouveau débat, il nous semble judicieux d'en attendre le résultat pour engager la nécessaire concertation sur l'éventuel déplacement de la Foire.

Si ce débat ne remettait pas en cause, comme le demandent ceux qui l'ont amené, le projet de densification, nous sommes prêts à participer à une concertation intercommunale qui aurait pour but d'identifier les espaces susceptibles d'accueillir des manifestations ressortant de la vie culturelle et du brassage social des habitants de l'agglomération grenobloise.

Cette concertation rassemblant les communes de l'agglomération, leurs associations d'habitants et de commerçants, les représentants des forains et des multiples acteurs concernés, serait une réponse au reproche d' « absence de dialogue des élus avec les habitants », que font les Unions de Quartier, une mise en application des améliorations de la participation des habitants que font émerger les actuelles opérations d'évaluation de cette participation conduites par la Ville de Grenoble et la Métro, et elle pourrait amener un consensus prenant en compte le refus de « confiscation de l'espace public et de dérive mercantile de l'utilisation » d'un parc urbain, qu'émettent les Unions de Quartier.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

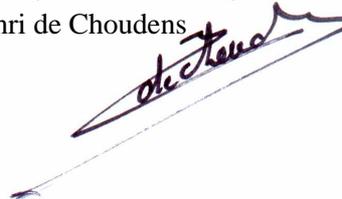
Le Président du CLUQ
Guy Waltisperger



L'animateur du Groupe de Travail
CLUQ Grenoble Demain
Jean-Pierre Charre



Le co-animateur du Groupe de Travail
CLUQ - LAHGGLO Qualité de Ville
Henri de Choudens



Copies :

- M. Alain Pilaud, Mme Laure Masson, Mme Sylvie Drulhon élus des secteurs 2, 4, 5
- M. Claus Habfast, Mme Marie-Dominique Cesmat, M. Maxime Djeudjé co-présidents habitants des CCS 2, 4, 5
- M. Olivier Bertrand, Conseiller général
- M. Olivier Vérant, député
- M. Maurice Ozil, Président de LAHGGLO